

Conseil d'administration n°47 du 8 mars 2024
Procès-verbal

Présents :

Ville de Toulouse :

Madame Nicole Yardeni, Présidente de l'isdatt, Adjointe au Maire

Monsieur Francis Grass, Adjoint au Maire

État :

Monsieur Frédéric Bourdin, Directeur régional adjoint délégué

Madame Marie Angelé, Conseillère aux arts plastiques

Toulouse Métropole :

Monsieur Gérard André, Vice-Président de l'isdatt

Collège des personnels enseignants :

Messieurs Yannick Callier, François Chastanet, Etienne Cliquet, Thierry Vosdey

Madame Christine Sibran

Collège des personnels non-enseignants :

Monsieur Xavier Saint-Criq

Collège des étudiants :

Madame Morgane Autin

Invités :

Madame Jeanne Falzon, Directrice administrative et financière et Directrice générale par intérim

Monsieur Alexandre Durand, Directeur général Culture - Ville et Métropole de Toulouse

Madame Laure de Mazerat, Directrice des Ressources de la Culture - Ville et Métropole de Toulouse

Madame Nadine Laurens, Directrice des études musique

Monsieur David Mozziconacci, Directeur des études art/design/design graphique

Madame Marion Muzac, Directrice des études danse

Monsieur Jean-Philippe Piras, gestion financière

Madame Emma Portilla, gestion financière, rédactrice du procès-verbal

Madame Laureen Crespi, gestion administrative

Excusés :

Monsieur Pierre Esplugas-Labatut

Monsieur Maxime Boyer

Monsieur Samir Hajje (a donné pouvoir à M. Francis Grass)

Madame Agathe Roby

Monsieur Michel Roussel (a donné pouvoir à M. Frédéric Bourdin)

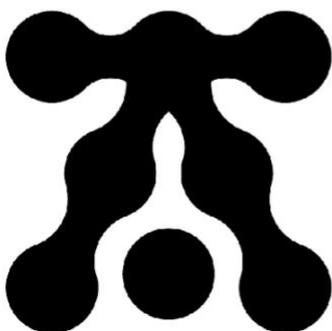
Monsieur Jean-Paul Bouche (a donné pouvoir à Mme Nicole Yardeni)

Madame Nina Ochoa (a donné pouvoir à M. Gérard André)

Monsieur Emmanuel Pidoux (a donné pouvoir à Mme Marie Angelé)

Madame Nathalie Bruyère (a donné pouvoir à M. François Chastanet)

Madame Coline Grillat



Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 2 février 2024
- Débat d'orientation budgétaire 2024
- Télétransmission des actes au contrôle de légalité
- Extension des produits encaissés par la régie de recettes
- Information sur le rapport d'activité 2022/2023
- Questions diverses.

La Présidente ouvre la séance de ce conseil d'administration à 14h10 et remercie l'ensemble des personnes pour leur présence.

Nicole Yardeni propose d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 02 février 2024.

Aucun membre du conseil ne fait de remarques. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le conseil d'administration se poursuit par la présentation des délibérations suivantes.

Débat d'Orientations Budgétaires 2024

La Présidente salue le travail fourni par les équipes dans le cadre de la préparation du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), et rappelle qu'il s'agit de la deuxième présentation d'un DOB depuis la création de l'EPCC. Elle souligne que la préparation de ce DOB a été particulièrement ardue et s'est construite à partir d'éléments restreints. Elle espère que le budget primitif présenté lors du prochain conseil d'administration permettra le bon fonctionnement de l'établissement.

Jeanne Falzon remercie l'ensemble des équipes pour le travail accompli. Elle rappelle en préambule le calendrier budgétaire : le budget doit être voté avant le 15 avril et la réunion est prévue le 3 avril 2024. En amont de ce vote du budget, la réunion de ce jour a pour objet la discussion sur les orientations budgétaires du budget primitif 2024.

En complément et dans le respect des statuts de l'isdaT, le Conseil des études et de la vie étudiante (CEVE) s'est tenu le 29 février 2024 sur les questions financières relatives aux activités pédagogiques.

Selon les statuts, une synthèse de ce CEVE, validée par les directeurs des études, doit être présentée au conseil d'administration. C'est pourquoi Jeanne Falzon donne lecture à l'Assemblée d'une synthèse des échanges tenus lors de ce CEVE, à savoir :

- La direction générale s'est attachée à présenter un budget de transition prenant en compte les contraintes budgétaires et la situation dégradée.
- Les échanges avec les représentants du personnel et des étudiants lors du CEVE ont pointé :
 - L'inquiétude des étudiants et des enseignants de tous les départements, quant aux moyens alloués (financiers ; locaux en particulier pour les départements danse et musique ; absence de personnel administratif),
 - Les conditions actuelles d'enseignement qui pèsent sur la qualité des formations,
 - Le manque de visibilité compte tenu des différentes réformes et associé aux demandes d'évolution des diplômes,
 - Le souhait de pouvoir se projeter sur plusieurs années grâce à un engagement des financeurs et des tutelles via la mise en place de conventions pluriannuelles et une volonté de disposer d'une meilleure visibilité sur les budgets par département,
 - La difficulté de définir et de réaliser les projets pédagogiques de chaque département, sans projection sur les renouvellements de contrats ou les remplacements de départs.

- L'appauvrissement des services-supports qui ne permet pas de fonctionner dans des conditions optimales,
- L'impact potentiel sur la pédagogie des pistes de développement envisagées sur les ressources propres.

Jeanne Falzon informe l'Assemblée que ces différents points ont également été abordés lors de la réunion du comité social territorial du 1^{er} mars.

Jeanne Falzon donne le cadre général du budget primitif 2024.

Elle indique que le budget primitif 2024 de l'isdaT s'inscrit dans un contexte difficile :

- Il fait suite à un exercice budgétaire 2023 qui aurait pu être déficitaire s'il n'y avait pas eu la subvention exceptionnelle de 1 000 000 € versée par la mairie de Toulouse. Nicole Yardeni rappelle qu'il y a eu aussi la subvention supplémentaire de la DRAC Occitanie à hauteur de 180 000 €. Elle remercie les tutelles et indique que la subvention de la DRAC est reconduite en 2024.
- Cette crise financière est liée à une crise organisationnelle (vacances de postes de direction pendant de longs mois, nombreux départs) ;
- les tutelles exigent un retour à la stabilité et à l'équilibre,
- les marges de manœuvre de l'isdaT sont faibles, du fait de son statut d'EPCC et de sa dépendance financière à ses tutelles et aussi au niveau des recettes propres. Il y a une contrainte liée aux locaux qui ne sont pas extensibles.
- Malgré ces contraintes, l'isdaT doit faire face à de forts enjeux tels que la préservation de la qualité des enseignements et du nombre d'étudiants, l'attractivité de l'école, le renouvellement des accréditations pédagogiques, un cadre de travail sûr et serein pour le personnel.

De plus, il s'agit d'un budget de transition, dans la mesure où :

- Le contexte national est mouvant (des réformes pédagogiques sont en cours de réflexion),
- à ce jour, il n'y a pas de direction générale qui propose un projet d'établissement pour l'isdaT;
- il n'y a pas de méthode, d'outils, ni de maquettes harmonisées entre les services, qui auraient permis de travailler plus sereinement sur l'élaboration du budget et sur la compréhension des documents financiers. La remontée des besoins s'est faite depuis le début de l'hiver 2023. Il y a eu des retours et des arbitrages faits à partir des contraintes posées. Elle espère que pour l'année prochaine, ce sera plus simple, cohérent et clair.

Enfin, le calendrier budgétaire est rappelé. Le jour du vote du budget primitif 2024, le compte administratif 2023 sera lui aussi soumis à approbation. Il correspond à la vue d'ensemble du réalisé des dépenses et des recettes de l'année. Les services des finances publiques ont été d'une aide précieuse.

La Présidente prend la parole ensuite pour présenter les lignes de cadrage édictées pour les orientations budgétaires 2024.

Nicole Yardeni rappelle qu'une demande de 400 000 € d'économies a été demandée à l'isdaT de la part des tutelles. Elle se félicite de la mise en place des provisions prévues au budget en cas de contentieux ; elle espère que ces dépenses ne se réaliseront pas.

François Chastanet demande comment le chiffre de 400 000 € a été déterminé.

Nicole Yardeni répond que le but n'est pas de rembourser cette somme. Ce million d'euros était déjà dépensé parce qu'il couvrait le déficit 2023 et un déficit prévisible

en 2024 (pour permettre de payer les salaires du mois de janvier 2024 notamment). Sans faire d'économies sur l'exercice 2024, il y aura un déficit sur l'exercice 2025. L'audit a démontré qu'à l'exception d'une seule année, le budget était constamment en déficit depuis la création de l'EPCC.

Jeanne Falzon détaille les résultats de l'exercice 2023, en retraçant notamment l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Entre 2021, 2022 et 2023, il y a eu une forte augmentation. Or, dans le même temps, les recettes réelles de fonctionnement - sauf exceptionnelles et reports - étaient relativement stables.

Elle présente les résultats des exercices 2019 à 2023, en isolant les recettes exceptionnelles et les reports. Il en ressort un déficit croissant.

Au 31 décembre 2023, en réintégrant toutes les recettes, il y a un résultat excédentaire d'environ 281.000 € (sections d'investissement et de fonctionnement). Cette somme devra être réaffectée sur le budget primitif 2024.

L'impératif est de voter un budget équilibré car c'est une obligation. L'idée est de retrouver une stabilité et d'avoir une prospective annuelle afin de se projeter sur les exercices à venir. L'enjeu est de savoir dans quelle direction et à quelle échéance il est possible de se projeter en prenant en compte l'évolution de la masse salariale et des charges incompressibles.

Elle précise que monsieur Philippe Fermanel, administrateur de l'État des finances publiques de Toulouse municipale, a mandaté une conseillère de la DRFIP pour apporter son aide sur la réalisation de la rétrospective et la prospective de l'établissement.

Nicole Yardeni indique que la subvention exceptionnelle versée par la Ville de Toulouse en 2023 permet de créer des provisions pour améliorer les marges de manœuvre financières à l'avenir.

Jeanne Falzon indique que des provisions pour risques et charges seront constituées, ce qui sera une première sur le budget de l'EPCC. Cela répond au principe de prudence de façon à thésauriser des crédits budgétaires pour se prémunir contre divers risques : contentieux potentiels, remplacements de personnel en congés avant leur départ à la retraite, etc.

Jean-Philippe Piras espère qu'à la fin de l'exercice 2024, il y aura un excédent. Le but est qu'une partie de ce dernier soit affectée sur les provisions du prochain budget primitif sans impacter la masse salariale. De plus, cela permettrait de reconstituer une trésorerie.

Nicole Yardeni donne un exemple concret. L'ancien directeur administratif et financier avait un compte épargne temps plein puis est parti à la retraite fin 2023. Il était impossible de recruter une autre personne sur ce poste faute de trésorerie, avant le 8 janvier 2024.

Jeanne Falzon explique certains écarts importants constatés entre les exercices 2023 et 2024 sur le chapitre 011 "Charges à caractère général" :

- De nombreuses dépenses qui ont été réalisées en 2022 mais ont dû être payées sur l'exercice 2023 par manque de trésorerie (environ 280 000 €).
- Des dépenses du chapitre 011 ont été réimputées au chapitre 65 (environ 50 000 €).
- Non-reconduction de certaines dépenses en 2024 qui avaient impactées l'exercice 2023,
- Hausse significative des coûts de l'énergie et une crainte que les crédits budgétaires alloués ne soient pas suffisants : le prix du gaz a doublé, augmentation de 10% de l'électricité.

Xavier Saint-Cirq explique que les prix pour le gaz étaient des prix négociés et bloqués depuis 2019 cependant, le contrat a pris fin le 31 décembre 2023.

- Réduction des crédits budgétaires en matière de frais de missions pour le personnel et les intervenants (environ 86 000 €),
- Réduction des crédits budgétaires alloués aux formations du personnel à l'exception de celles obligatoires relatives à la sécurité,

Jeanne Falzon avertit qu'une vigilance accrue sur les dépenses réelles est mise en place. Cet été, un point sera fait pour connaître le taux de réalisation des crédits budgétaires et vérifier que la trajectoire soit respectée.

Yannick Callier et Christine Sibran disent avoir du mal à se projeter face à ces différents chiffres, notamment vis-à-vis des orientations pédagogiques.

David Mozziconacci précise que concernant les départements art, design et design graphique, le budget de fonctionnement était global et qu'il arbitrait en fonction des trois départements et de manière équivalente en termes de dépenses (intervenants, workshops, voyages d'études, etc.). François Chastanet confirme qu'il y avait une capacité de projection annuelle où il connaissait le nombre de conférences, de workshops, qui est en poste ou remplacé, etc. Aujourd'hui, il fait part de sa difficulté à se projeter d'autant plus que le Ministère de la culture en demande plus (des réformes sont en cours). Ces étudiants se demandent s'il y aura encore des masterclass, des workshops et certains font des demandes d'équivalence auprès d'autres établissements.

Frédéric Bourdin dit qu'il faut dissocier le programme d'activités et le débat budgétaire.

Premier point, il salue la mise en place de principes de gestion et de lisibilité qui font que l'établissement revient au principe de bonne gestion en reconstituant des fonds propres. Il rappelle que certaines charges ont augmenté indépendamment de la volonté de chacun, telles que les fluides. Dans ce contexte, la gestion qui consiste à analyser clairement département par département n'est pas suffisante. Il faut analyser plus finement les postes.

Deuxième point, une fois ce travail effectué, cela permettra d'avoir une vision plus claire de ce qui peut être mis en place sur l'activité pédagogique.

Enfin, concernant les attentes du Ministère, elles s'inscrivent sur une trajectoire à long terme qui se posera au moment des candidatures pour le renouvellement des accréditations. Pour le moment, il n'y a pas de demande d'évolution des maquettes pédagogiques.

François Chastanet est conscient de tout le travail structurel, d'assainissement et de la redéfinition d'un cadre solide ; cependant, il y a un questionnement des étudiants au quotidien. Il y a une difficulté de réponse dans cette relation pédagogique quotidienne. Il rappelle que certains étudiants ont une réelle volonté de mobilité.

Frédéric Bourdin explique que ce travail de clarification permet aussi d'avoir une visibilité claire et évidente.

Nicole Yardeni dit que les crédits budgétaires alloués aux workshops pourront peut-être être revus à la hausse ultérieurement, si les conditions s'améliorent.

En ce qui concerne la mobilité des étudiants, elle correspond à un phénomène de société. Toutes les écoles sont confrontées aux questions budgétaires et donc, les questions que se poseront principalement les étudiants sont : Est-ce que mon insertion professionnelle se fera plus facilement au sein d'un établissement public ou d'un établissement privé ?

François Chastanet précise qu'il ne faut pas sous-estimer la compétition inter écoles publiques. Il craint que cela puisse entraîner des problèmes de recrutement.

Nicole Yardeni indique qu'il y a peu de collectivités qui aident autant leur école d'enseignement artistique que la Ville et la Métropole de Toulouse. Elle rappelle que les tutelles font d'importants efforts financiers pour maintenir l'attractivité de l'école.

Nadine Laurens informe que le département musique est acteur sur le projet de "valant grade" licence du DNSPM, en collaboration avec l'Université Toulouse Jean-Jaurès, au plan national. Si le Ministère demande la revalorisation de grade en licence et s'il y a une rupture de partenariat avec l'université, il y aurait un coût supplémentaire d'environ 60 000 €. L'application de ce "valant grade" est prévue pour la rentrée de septembre 2025.

Jeanne Falzon reprend la présentation du rapport en détaillant le chapitre 012 "Dépenses de personnel". Il est logique que cela soit le principal poste de dépense de l'isdaT, puisqu'il s'agit d'un établissement public de services.

Elle présente sous forme de graphiques, une synthèse de la consistance du personnel des postes pourvus (titulaires sur emplois permanents, contractuels CDI sur emplois permanents, contractuels CDD sur emplois permanents et contractuels CDD sur emplois non permanents) ainsi qu'une répartition du personnel en trois catégories : enseignants, non-enseignants et direction.

Dans le volume de crédits proposés au chapitre 012 sur les charges du personnel, en date du 15 février, il y aurait un besoin de crédits à hauteur de 5 937 053 € dont :

- 5 382 974 € pour les postes de titulaires CNRACL et IRCANTEC ainsi que les contractuels CDI,
- 519 079 € pour la rémunération des intervenants. Il y a à la fois les intervenants récurrents (ceux appelés régulièrement pour assurer les cours, notamment au sein des départements musique et danse) et les intervenants ponctuels (jurys, masterclass, workshops,...).
- 35 000 € correspondant à l'allocation d'aide au retour à l'emploi. Sur l'exercice 2023, ces crédits ont connu une forte augmentation conjoncturelle, qui ne devrait pas être reconduite sur l'exercice 2024.

Elle détaille les propositions de crédits budgétaires pour l'exercice 2024 :

- Personnel de l'isdaT

Agents titulaires :

Deux départs pour mutation vont intervenir : l'un de l'administration générale et l'autre du département musique. Des crédits sont inscrits pour remplacer ces deux postes.

Trois départs à la retraite vont intervenir au sein des départements art, design et design graphique. Des crédits sont inscrits pour remplacer par cinq CDD (comme en 2023).

Ensuite, il y a eu le départ par détachement (1 an) au sein du service programmation et cet agent ne sera pas remplacé. Un agent en détachement signifie que celui-ci peut potentiellement revenir à l'expiration de son détachement. S'il n'y a pas de renouvellement, cet agent reviendra dans les effectifs de l'isdaT.

Agents CDI :

Il y a eu un départ, par un congé mobilité, pour une durée de 18 mois, au service communication avec un potentiel retour au sein des effectifs à l'expiration de ce congé. Des crédits ne sont pas alloués pour remplacer cet agent à l'exception d'un renfort à partir du mois de septembre.

Un agent du service développement et partenariats est parti. Aucun crédit n'est prévu à ce jour.

Au sein du service finances, il y a un agent en retraite progressive. Il est prévu des crédits pour un CDD en renfort.

Agents CDD :

Plusieurs agents ont obtenu le concours de PEA et sont inscrits sur liste d'aptitude est valable pour une durée de deux ans. La situation budgétaire de l'isdaT ne permet pas d'inscrire les crédits nécessaires à leur titularisation dans le cadre du budget 2024, les axes stratégiques budgétaires 2024 étant orientés sur la stabilisation des postes de dépenses et la prudence générale pour retrouver un équilibre au vu du contexte mouvant. Dans l'attente d'une situation plus favorable, les crédits proposés correspondent au maintien de ces agents en CDI.

Deux personnes en CDD arrivent au bout des 6 ans cet été, des crédits sont prévus pour 2 recrutements en CDI.

Des crédits sont prévus pour les CDD en cours, sur la base de la quotité de travail actuelle. Cela ne préjuge pas de la suite donnée aux contrats, qui relève de l'autorité de la Présidente, mais les sommes sont prévues au budget pour renouveler les CDD arrivant à échéance jusqu'à fin 2024.

Ensuite, des crédits sont prévus sur quatre mois pour le futur directeur général ou la future directrice générale.

Des crédits sont prévus pour un apprenti en informatique dont le contrat peut être renouvelé.

Enfin, il est prévu des crédits pour des renforts temporaires mais à revaloriser pour se prémunir de la fragilité des services lors des absences pour maladie, maternité, mi-temps thérapeutique. Les objectifs sont la continuité de service et la préservation des équipes présentes. Il faudra étudier la possibilité et la pertinence de s'assurer face aux risques de façon à être indemnisé en cas d'absences, ce qui permettrait de recruter un renfort en attendant le retour de l'agent absent.

- **Intervenants**

Intervenants récurrents :

Les crédits proposés correspondent à la reconduction des volumes actuels par rapport aux besoins identifiés par les services.

Intervenants ponctuels :

Les budgets ont été réduits mais des crédits ont été alloués pour les modèles vivants afin de maintenir l'attractivité des cours amateurs.

Le collège du personnel enseignant pose la question du renouvellement des contrats au-delà de l'année 2024.

Nicole Yardeni et Jeanne Falzon rappellent que la préparation budgétaire ne concerne que les crédits du 01/01/2024 au 31/12/2024. Pour autant, cela ne signifie pas que les contrats ne se renouvelleront pas au-delà du 31/12/2024. Une prospective sur les exercices 2025 et suivants est en cours.

Etienne Cliquet précise que, dans la consistance du personnel, il y a 24 postes vacants dont 17 postes non-enseignants et 7 postes enseignants. Il donne l'exemple du cours d'histoire de l'art ancien qui n'est plus dispensé au sein de l'isdaT.

Nicole Yardeni dit que certains enseignements dans beaucoup d'écoles ne sont plus dispensés pour diverses raisons dont des raisons questions budgétaires.

Xavier Saint-Criq pose la question de l'accueil. En effet, il n'y a qu'un seul agent à ce jour.

Nicole Yardeni confirme qu'il va falloir trouver une solution. Le conseil d'administration a conscience que cela dure et crée des tensions. C'est important aussi au niveau de la sécurité.

Concernant la section d'investissement, l'isdaT autofinance toutes ses dépenses d'investissement (dotations aux amortissements) puisqu'aucun emprunt n'a jamais été contracté.

L'année dernière, ces dépenses ont été réduites au minimum.

Pour l'exercice 2024, il y a eu un recensement des besoins et des demandes de la part des services. Les principales dépenses d'investissement proposées pour 2024 correspondent :

- A l'acquisition de logiciels-métiers informatiques,
- Au remplacement d'équipements et matériels pédagogiques,
- Au remplacement de matériel informatique,
- A des travaux incombant à l'établissement (éclairage, etc), hors accessibilité et hors problématique des locaux des départements musique et danse.

Yannick Callier s'interroge sur les locaux du département musique puisqu'il s'agit de locaux du Conservatoire à rayonnement régional (CRR).

Nicole Yardeni, également élue au Conservatoire, informe l'Assemblée qu'une étude concernant les ressources communes entre le CRR et l'isdaT sur les bâtiments a été lancée. La Direction Ressources Culture de la mairie de Toulouse est à la manœuvre concernant cette étude qui est une réflexion globale du point de vue bâtimementaire.

Nicole Yardeni rappelle que ce DOB n'est pas soumis au vote. Il permet de présenter des éléments de réflexion sur la question budgétaire.

Délibération n°363/2024 : Télétransmission des actes au contrôle de légalité (projet ACTES)

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES (Aide au Contrôle de légalité d'Ématérialisé). Ce programme permet la télétransmission des actes des collectivités et établissements publics soumis au contrôle de légalité, avec production d'un accusé de réception automatique. L'application est déployée dans le département de la Haute-Garonne depuis 2007.

Outre l'intérêt à participer à l'action collective menée pour garantir le développement durable, l'utilisation du support informatique en remplacement du support papier permettra de transmettre les actes aux services préfectoraux de façon sécurisée et tracée tout en accélérant et facilitant les échanges.

Après consultations de la liste des opérateurs de transmission homologués, et suite à une étude de marché, il a été convenu de choisir le dispositif S2low proposé par l'opérateur Adullact. La coopérative Libriciel Scop, qui commercialise ce dispositif, a établi un devis à hauteur de 450 € HT pour la mise en service et de 220 HT pour le forfait annuel.

Cette application ne limite pas le nombre d'actes télétransmis, qui sont estimés à environ 70 par an (40 délibérations et 30 arrêtés individuels).

Une convention ayant pour but de de fixer les modalités des échanges électroniques sera signée avec la Préfecture. Elle aura une validité d'un an, avec une reconduction tacite d'année en année.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération n°364/2024 : Extension des produits encaissés à la régie de recettes de l'institut supérieur des arts et du design de Toulouse

La régie de recettes de l'isdaT a été instituée par le conseil d'administration il y a de nombreuses années.

La régie de recettes, ouverte toute l'année, permet d'encaisser les produits suivants :

- les droits d'inscription des étudiants du cursus initial, des élèves adultes, enfants et adolescents des cours publics ouverts sur l'extérieur,

- les frais de gestion des dossiers d'inscription aux épreuves du concours d'entrée et de la commission d'équivalence,
- les frais de dossier aux examens,
- les frais de dossier aux examens organisés dans le cadre de la V.A.E.,
- les frais relatifs à la formation continue,
- les frais de scolarité,
- les frais d'examens organisés dans le cadre du diplôme d'état en candidature libre,
- les frais d'inscription des auditeurs libres,
- les cotisations de sécurité sociale versées par les étudiants.
- les droits de photocopie,
- les frais relatifs au paiement par les étudiants d'impressions sur les imprimantes laser.
- la participation des étudiants aux frais relatifs aux voyages pédagogiques
- les frais relatifs à la revente de places de spectacle aux étudiants de l'institut supérieur des arts et du design de Toulouse au même tarif que celles achetées par l'institut supérieur des arts et du design de Toulouse auprès des lieux de spectacles toulousains.

A la suite de l'Arrêté du 4 avril 2023 relatif au montant minimal de tarification du service de livraison du livre et mis en application depuis le mois d'octobre 2023, il y a l'obligation de facturer les frais de port à hauteur de 3,00 € pour toute commande comprenant un ou plusieurs livres et dont la valeur d'achat en livres neufs est inférieure à 35,00 €.

Après avis conforme de l'Administrateur de l'État des finances de Toulouse municipale, il a été proposé au vote du conseil d'administration d'éteindre le périmètre des produits encaissés à la régie de recettes de l'isdaT la vente des publications ainsi que les frais d'envois des publications dont le montant correspondra aux tarifs de La Poste en vigueur.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Information sur le Rapport d'activité de l'institut supérieur des arts et du design de Toulouse

Le rapport d'activité 2022/2023 de l'isdaT a été mis en ligne sur le site de l'établissement.

Questions diverses

Nicole Yardeni annonce au conseil d'administration que les tutelles, à partir du vécu qu'ils en ont de l'isdaT et de divers rapports portant sur les écoles d'art et multidisciplinaires en situation de déficit, ont décidé de lancer une réflexion sur le fonctionnement et le format de l'isdaT. Il s'agira de dresser le bilan et d'analyser la pertinence de poursuivre un enseignement pluridisciplinaire, et notamment le maintien des 5 départements art, design, design graphique, musique et danse au sein d'un même établissement.

Elle explique que c'est un constat de quelque chose non souhaité mais qui ne semble pas avoir été bénéfique à tous. Par conséquent, les tutelles prennent acte de cette situation et s'interrogent grandement. À ce jour, rien n'est acté.

La question de la direction générale se pose. Lorsque l'appel à candidature a été lancé, la réflexion n'était pas aboutie de manière à penser à une éventuelle séparation des départements. Les candidatures ont été examinées par des personnes extérieures et compétentes. Bien que l'isdaT soit un établissement multidisciplinaire, les candidatures reçues relevaient principalement d'un parcours

musique. Quant aux autres candidatures, elles étaient très éclectiques et ne permettaient pas de répondre aux attentes.

A ce stade, il semble nécessaire d'ajourner ce recrutement, afin qu'il soit cohérent avec cette étude. Cela va nécessiter la capacité à se projeter différemment.

Frédéric Bourdin précise que l'année écoulée met en évidence l'enjeu de regrouper dans une école culture de différentes formations, malgré les difficultés de chacune, est le croisement des champs disciplinaires. Il constate qu'à ce jour ce n'est pas présent dans les maquettes pédagogiques et cela lui semble sain, après les crises de ces dernières années, de repenser le modèle et d'analyser s'il est toujours cohérent. L'enjeu est de relancer la réflexion sur le modèle actuel puis une étude pour requestionner le modèle. Il serait regrettable de ne pas le faire alors qu'il y a actuellement des dysfonctionnements.

Yannick Callier demande l'échéance afin de laisser le temps au département musique de s'organiser, notamment face au départ de la coordinatrice des études par voie de mutation ainsi que le risque du départ à la retraite de la directrice des études.

Nicole Yardeni a conscience de cela et précise que ces postes vont être maintenus. Les postes de coordinateur des études et de directeur des études vont être repensés au-delà.

Frédéric Bourdin alerte qu'il ne s'agit pas de remettre en cause l'activité ni son management. Sur la question de la direction générale, le périmètre doit changer. Au niveau des départements, la question de la continuité de l'activité n'est pas remise en cause.

Concernant la temporalité de cette étude, il dit qu'il est compliqué de répondre mais pense qu'un an est le maximum pour trancher.

Christine Sibran demande s'il est possible d'envisager à la rentrée 2024 un nouveau directeur général.

Nicole Yardeni répond que cela va être compliqué mais comprend la nécessité de recruter au plus vite une personne qui aura pour mission, sous forme d'intérim, de travailler sur cette question. Elle émet le fait qu'il n'est pas simple de recruter une personne pour ce poste face à la complexité du concept d'un établissement pluridisciplinaire. Les tutelles s'interrogent : est-ce que les candidatures ne répondent pas forcément à l'annonce ? Est-ce que les candidats n'arrivent pas à se projeter ? Y-a-t-il un besoin de simplification ?

Étienne Cliquet demande s'il y a connaissance de l'organisme qui conduira cette étude.

Nicole Yardeni dit que les tutelles ne pensent pas faire appel à un cabinet extérieur, ils pensent s'appuyer sur l'ensemble des documents qui ont été produits et qui sont assez conséquents. Ils nourrissent cette réflexion sur les écoles territoriales en France.

Elle dit qu'il est important de connaître l'établissement de l'intérieur et que pour ce projet, les tutelles n'imaginaient pas un organisme extérieur s'en charger. Cet établissement ne ressemble à aucun autre en France et c'est compliqué à comparer. L'audit interne a été un guide parce que certaines zones d'ombre ont été mises en lumière et cela a alimenté cette réflexion aboutissant à cette annonce des tutelles. Il n'est pas simple de revenir sur un projet qui a quand même nécessité beaucoup d'énergie.

La Présidente dit cette question reviendra prochainement à l'ordre du jour du conseil d'administration, mais pas lors de la prochaine réunion qui sera centrée sur le vote du budget primitif.

François Chastanet se remémore le seul DOB de l'établissement qui a eu lieu en février 2023 et se souvient de cette réunion où, enfin, il y avait eu un droit d'inventaire, un regard et surtout un débat ouvert.

Il était en attente de décision structurelle et cela tardait à venir d'autant plus que c'était une source d'épuisement pour les étudiants et les équipes pédagogiques.

Frédéric Bourdin ajoute que c'est une réflexion qui s'initie entre les partenaires de l'isdaT et également une réflexion qui porte sur les aspects structurels et même si cela n'a pas forcément de conséquence, les postes et l'activité elle-même, quelles que soient les conclusions de l'étude.

Cela reste une réflexion qui doit se nourrir des contenus. Il indique que la méthode n'est pas arrêtée définitivement mais pense que cela pourrait être intéressant de prévoir, dans ce chemin de réflexion, une consultation pour parler d'opportunités par rapport aux contenus. Il ne s'agit pas de faire un conseil pédagogique mais de voir comment, dans divers scénarios, on porte mieux les contenus ou non en sachant qu'il ne s'agit pas non plus d'un scénario qui apportera une manne budgétaire. Il y aura des étapes de présentation de la réflexion et aussi des étapes de consultation.

Jeanne Falzon s'interroge sur les modalités de communication de cette information majeure aux étudiants et au personnel, en plus du procès-verbal du conseil d'administration. Il est important d'expliquer clairement afin de ne pas inquiéter le personnel et les étudiants.

David Mozziconacci conseille d'insister sur la notion d'*étude* plutôt que la notion de *séparation*. Marie Angelé parle de l'*intérêt de la pluridisciplinarité*. Gérard André et Francis Grasse parlent de la notion de *fonctionnement*.

Nicole Yardeni est d'accord sur le fait qu'il faut trouver une formulation rapidement. Frédéric Bourdin considère que le propos correct est une étude, une réflexion des tutelles, sur le fonctionnement de l'établissement, autrement dit sa configuration. La date-butoir serait avant le renouvellement des accréditations. Il est important de se positionner afin de pouvoir demander les accréditations en temps et en heure.

Le résultat de cette étude n'est pas encore acté.

Jeanne Falzon propose de soumettre aux tutelles des éléments de langage et très rapidement diffuser l'information en s'axant sur une communication rassurante.

Frédéric Bourdin répète que les tutelles ont entamé une réflexion sur le fonctionnement et le format, compte tenu de tout ce qui s'est passé l'an dernier y compris les débats lors de conseils d'administration : questionner l'opportunité ou non d'une séparation et que dans ce cadre-là, il est sain d'entamer une réflexion. Cette réflexion ne remet pas en cause le maintien de l'activité mais doit aboutir pour permettre de faire les demandes de renouvellement d'accréditations dans les temps.

François Chastanet ne pense pas que cela générera que des craintes et des questionnements. Il pense que cela peut permettre aussi une clarification des départements.

Frédéric Bourdin pense qu'il est plus sain d'être transparent sur la réflexion qui s'initie aujourd'hui que d'annoncer dans quelques mois une éventuelle décision difficile. Il pense que cette annonce permet d'être clair et donne de l'assurance sur la continuité de l'activité. Cette étude est une réflexion formelle des tutelles et qu'il y aura des temps de consultation et s'agrémentera des temps de concertation et de la communication.

Les départements musique et danse posent la question de la gestion des locaux. Nicole Yardeni indique qu'il y a une étude sur la gestion des locaux du CRR. A ce jour, il n'est pas prévu de construction de nouveaux locaux et qu'il va falloir trouver des solutions dans l'espace bâtiminaire. Elle a en tête cette problématique et travaille dessus.

Question diverse 1 : Concernant la préservation des postes et les évolutions de carrières (départements ADDG, musique, danse et services supports), que prévoit le budget 2024 dans les cas suivants :

- Le remplacement des agents partant à la retraite ?
- Le renouvellement des CDD ?
- Le passage en CDI des agents atteignant 6 ans de CDD ?
- La titularisation des personnes ayant été admises à un concours de la fonction publique correspondant au poste qu'elles occupent en tant qu'agent contractuel ?
- L'évolution de carrière des personnes ayant été admises à un concours correspondant à un poste autre que celui qu'elles occupent à ce jour ?

Les réponses ont été apportées tout au long de ce débat d'orientations budgétaires.

Question diverse 2 : Comment envisager la prochaine vague d'évaluation de l'HCERES à laquelle l'isdaT sera soumise si les équipes pédagogiques et administratives sont en sous-effectif et si nos financements ne permettent pas de répondre aux critères d'évaluation et d'accréditation en matière de recherche, de développement et de relations internationales ? Quels sont les moyens pour préparer ce chantier ?

Les réponses ont été apportées tout au long de ce débat d'orientations budgétaires.

Question diverse 3 : Au vu de la réforme en cours du DE danse en 3 ans (une année supplémentaire et ouverture à d'autres esthétiques), comment anticiper les besoins supplémentaires à venir (financement et espace) ?

Nicole Yardeni rappelle qu'une étude avec le CRR est en cours. Les membres du conseil d'administration ont conscience de ces problématiques sans les moyens suffisants. Pour le moment, aucune construction bâtementaire n'est prévue.

Frédéric Bourdin ajoute que ce valant-grade licence pour le DED émane du secteur de la danse. Cette demande n'est pas forcément unanime mais c'est une demande largement majoritaire qui amène l'Etat à prendre une mesure globale.

Question diverse 4 : Une réforme importante est en cours au sein des écoles d'art et de design publiques, une réflexion engagée par le Ministère de la Culture dit de «l'Arrêté du 16 juillet 2013» et sa modification.

François Chastanet souhaite porter à l'attention de l'ensemble des membres du conseil d'administration que cette réforme en cours questionne l'organisation du cycle Licence des enseignements en art, design et design graphique (changements a priori moins importants pour le cursus des Master 2), et plus spécifiquement l'articulation Parcoursup / 1ere année possiblement spécialisée au sein de départements / professionnalisation. Après l'impact important sur nos recrutements en départements design et design graphique en première et deuxième années lié à la reconnaissance du Dnmade (ex-BTS) au grade de Licence depuis maintenant 2 ans, certaines écoles d'art de design françaises clarifient la structure de leur offre pédagogique en faveur d'une 1ere année spécialisée, ce qui va introduire une nouvelle compétition inter-écoles publiques. Un positionnement rapide de l'isdaT et un travail sur la lisibilité nationale de son offre pédagogique sont plus que jamais urgents. Face à l'annonce des tutelles et aux réflexions qui s'ouvrent, il indique qu'il y a des échéances communicationnelles et d'affichages pour rester compétitif et attractif. Il nous semble primordial que ces questions pédagogiques et les évolutions (nationales) en cours soient au cœur du débat d'orientation budgétaire dans une vision prospective afin d'assurer dans de bonnes conditions notre mission de service public d'enseignement.

David Mozziconacci complète ses propos en informant qu'un travail est en cours

sur la possibilité que cette première année devienne davantage spécialisée. L'équipe pédagogique est en train de faire remonter à l'ANDEA et au ministère des éléments et des remarques. Christine Sibran souligne qu'en plus de ces remarques transmises à l'ANDEA un travail est engagé depuis plusieurs semaines avec les coordinateurs art, design et design graphique des différents cycles, un travail collectif sur l'organisation de la première année dont il sera rendu compte au CEVE puis au conseil d'administration.

Frédéric Bourdin en prend note et considère qu'il est important de faire ce travail-là. La question du calendrier de la mise en œuvre se pose. La réflexion doit être aboutie au sein des départements pour être ensuite présentée au conseil d'administration. Dans les missions qui sont données aux établissements d'enseignement supérieur, tout n'est pas forcément mis en œuvre. Il prend l'exemple de la VAE qui n'est pas systématiquement mise en place alors qu'il s'agit d'une voie de certification quasiment obligatoire.

Il y a cet enjeu de valant-grade licence pour le DNSPM qui émane d'une demande d'écoles cultures d'enseignement supérieur. Cette demande n'est pas forcément unanime mais c'est une demande largement majoritaire qui amène l'Etat à prendre une mesure globale.

Question diverse 5 : Dans ce questionnaire structurel, qu'en est-il du recrutement d'un/une directeur/rice général/générale ? Le report du dépôt des dossiers de candidature au poste de direction générale a généré de nombreuses questions dans l'ensemble de notre établissement. Nous connaissons tous les difficultés actuelles de recrutement à ces postes de direction d'école d'art et de design à l'échelle nationale. Où en est le processus à ce jour à Toulouse, quelle est la tendance ?

Les réponses ont été apportées tout au long de ce débat d'orientations budgétaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 16h30.

La Présidente,

Nicole Yardeni